

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur DUBOIS Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame KERGREIS Emilie qui a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame PACAUD Dorothee qui a donné pouvoir Madame PEYSSY Claudine, Madame BOUREL Méli sandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame BELLANGER Josiane qui a donné pouvoir à Madame GAUTREAU Sylvie, Madame LE BERRE Nathalie qui a donné pouvoir à Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame VALLEE Ginette qui a donné pouvoir à Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle.

Secrétaire : Madame DE FOUCHER Béatrice

Convocation le : 19 novembre 2021.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 30 novembre 2021



RAPPORTS ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que les Départements (article L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du CGCT).

Il a vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu ni lors de la même séance ni lors de la même journée.

La Loi NOTRe a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat : le DOB doit faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les Départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- à la durée effective du travail.

Par ailleurs, depuis la loi du 4 août 2014, les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, rapport présenté par délibération précédente.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'Orientations Budgétaires.

Dont acte

AR-Préfecture

044-244400586-20211129-1693-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 29-11-2021

Publication le : 29-11-2021

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
R.F.
SUD-ESTUAIRE

Yannick MOREZ

Conseil communautaire

X • 25 novembre 2021

Débat d'orientation budgétaire



SOMMAIRE

- 1) Rappel du cadre législatif et réglementaire du débat d'orientation budgétaire
 - Code général des collectivités territoriales,
 - Article 13 de la Loi de programmation des finances publiques,
 - Article 61 de la Loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes,
 - La Loi de finances 2022.
- 2) Rétrospective financière sur la période 2016-2020
- 3) La dette
- 4) Prospective 2021-2025
 - financière
 - RH
- 5) Orientations pour les BP 2022
 - Budget principal
 - Les refacturations entre la CCSE et ses communes membres
 - Budgets annexes

1) Rappel du cadre législatif et réglementaire du DOB

Loi de finances 2022

- pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales,
- Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.
- Le projet de budget reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

1) Rappel du cadre législatif et réglementaire du DOB

Loi de finances 2022

- Côté fiscalité, depuis 2021 les intercommunalités disposent d'une fraction de la TVA correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales. Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée dans le PLF à + 5,4 %.
- Le PLF devrait également contenir, mais sans doute sous forme d'amendements qui interviendront dans le cadre de la commission des finances, des mesures ajustement des rôles de TH concernant la bonne prise en compte du produit de taxe d'habitation à compenser en fraction de TVA (rôle supplémentaires et complémentaires).

1) Rappel du cadre législatif et réglementaire du DOB

Loi de finances 2022

➤ Mini-réforme des indicateurs

Donnant suite aux travaux du Comité des finances locales, le PFL intègre une mini-réforme des indicateurs financiers. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.

Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).

1) Rappel du cadre législatif et réglementaire du DOB

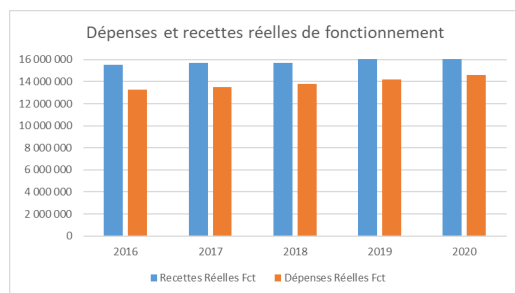
Loi de finances 2022

Le PLF reprend à ce titre les propositions du CFL adoptées en juillet, à savoir :

- une intégration dans le périmètre de ces indicateurs des recettes de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) « *frais de notaire* » et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). En revanche, certaines taxes dites « affectées » comme la taxe de séjour restent exclues. Ainsi que les dotations de péréquation communale, comme la DSU et la DSR,
- une simplification du mode de calcul de l'effort fiscal.

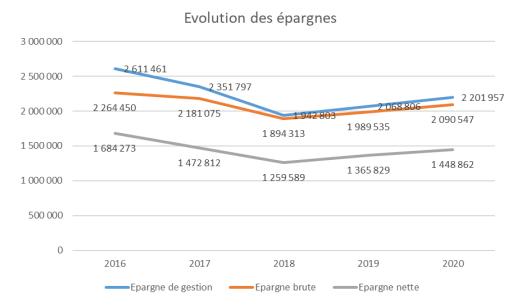
Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

2) Rétrospective 2016/2020



Des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes sur la période (respectivement 2,47% et 1,83% en moyenne par an).

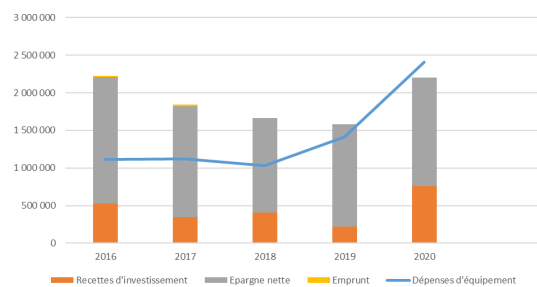
2) Rétrospective 2016/2020



Ce poids croissant des dépenses se répercute sur l'épargne, celle-ci reste néanmoins à un très bon niveau.

2) Rétrospective 2016/2020

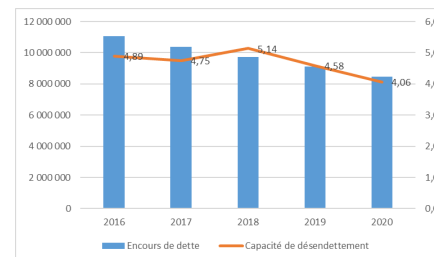
le financement des investissements



Sur la période 2015/2019, l'investissement moyen annuel s'élevait à 1,2 M €. Il est à noter une hausse significative en 2020 puisque les investissements effectifs dépassent les 2,4M €.

Cette dynamique s'est poursuivie en 2021.

3) La dette



Endettement par habitant (budget principal)

2016 : 331€

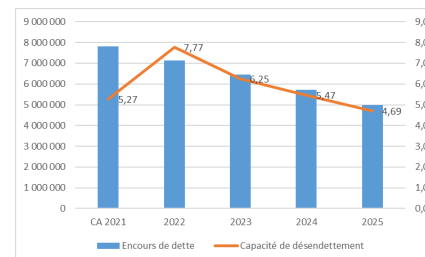
2020 : 242€

3) La dette

Capital restant dû au 01/01/2021 : 8 467 713,73€

Numéro contrat	Taux fixe ou variable	Année de souscription	Année de clôture	Montant du capital restant dû au 01/01/2021
03BP70004966005	variable	2006	2031	467 071,33 €
13BPMIN240766EUR	variable	2007	2032	2 331 362,47 €
14BPMIN240777EUR	variable	2008	2033	2 248 331,36 €
51BP0070090	fixe	2011	2037	1 977 650,00 €
67BP7990050	variable	2011	2026	733 333,37 €
69BP1215093	fixe	2012	2027	274 434,08 €
75BPMON504709EUR	variable	2015	2027	435 531,12 €
				8 467 713,73 €

3) La dette (sans nouvel emprunt)



Endettement par habitant (budget principal)

2016 : 331€

2020 : 242€

2025 : 136€ (prévision)

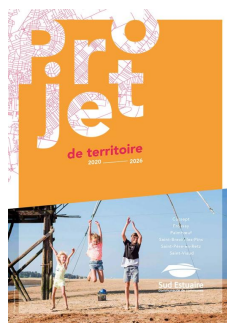
3) La dette

Le projet de territoire avait clairement mis en avant la nécessité d'avoir recours à l'emprunt pour financer les projets.

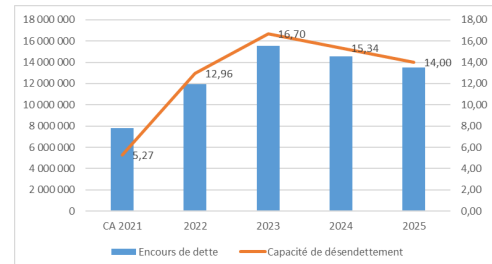
Le projet le plus important financièrement, est la construction de la gendarmerie (coût actualisé de l'autorisation de programme : 4 895 505€).

Les épargnes et les résultats antérieurs ne sont pas suffisants pour couvrir les investissements prévus à partir de 2022.

La CCSE s'est désendettée depuis plusieurs années, elle peut donc emprunter pour des projets.



3) La dette (avec nouveaux emprunts)



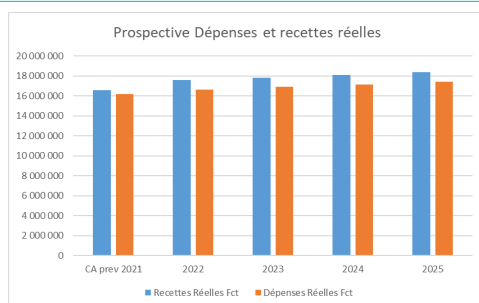
Endettement par habitant (budget principal)

2016 : 331€

2020 : 242€

2025 : 367€ (prévision)

4) Prospective 2021/2025 - finances



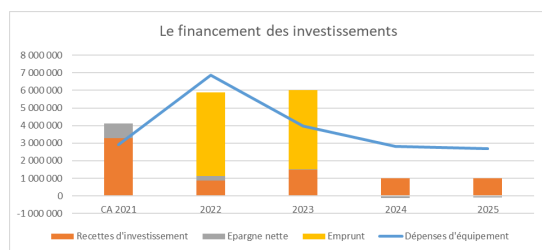
Pour 2022, les recettes (malgré une stabilisation des impôts) augmentent plus vite que les dépenses (respectivement 5,9% et 2,9%) par rapport à la première estimation du compte administratif 2021. Cela s'explique principalement par le versement mobilité qui abondera le budget de 700 000€.

Hypothèse de prudence à partir de 2023 avec une hausse identique en dépenses et en recettes (1,5%/an).

4) Prospective 2021/2025 – finances (PPI)

Vue d'ensemble des projets – Budget Principal	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement - Projets récurrents	1 500 956,00 €	1 167 310,00 €	1 167 310,00 €	1 167 310,00 €
Mobilier, matériels, et véhicules et défense incendie	224 850,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €
Renouvellement informatique, tel et copieurs	211 796,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Bâtiments (dont accessibilité)	275 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Gendarmeries	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Gens du voyage	12 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
PLU communes et PLUI	105 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Voirie	652 310,00 €	652 310,00 €	652 310,00 €	652 310,00 €
Dépenses d'investissement - Projets en cours	5 296 900,00 €	2 470 005,00 €	1 310 000,00 €	1 310 000,00 €
Subvention PIG et ORAC	19 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Subvention ZAC Guerche	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €
Audit énergétique	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aires d'arrêt Loire à Vélo	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPAH RU	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux siège (dont extension)	1 350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ancienne gendarmerie	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Gendarmerie St-Brevin	3 215 000,00 €	1 680 005,00 €	0,00 €	0,00 €
Signalétique ZA	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actions PCAET (aides vélo)	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Logement des jeunes	0,00 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Informatique mutualisée et coût communes	165 900,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Dépenses d'investissement - Nouveaux projets	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	200 000,00 €
Piste cyclables schéma modes doux	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
MJ Saint Père	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €
TOTAL	6 797 856,00 €	3 987 315,00 €	2 827 310,00 €	2 677 310,00 €

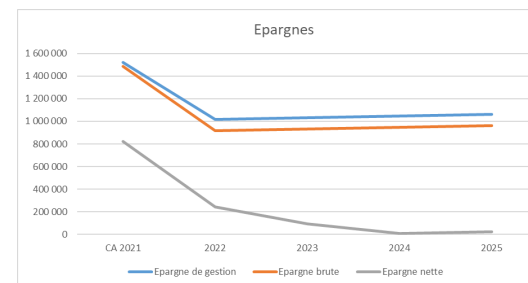
4) Prospective 2021/2025 - finances



La CCSE s'est désendettée depuis plusieurs années, elle peut donc emprunter pour des projets. Le cas échéant, l'objectif serait plutôt de concentrer ces emprunts sur 2022 et 2023.

Parallèlement, l'objectif sera de rechercher des financements complémentaires (subventions, appels à projet) et permettre ainsi le maintien à moyen et long terme d'un fonds de roulement qui permettra l'autofinancement des investissements récurrents.

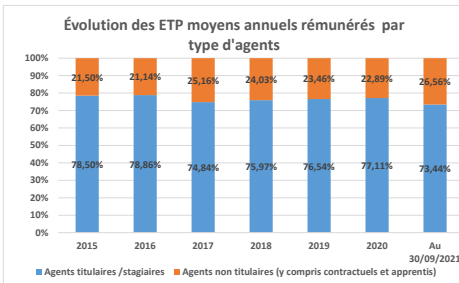
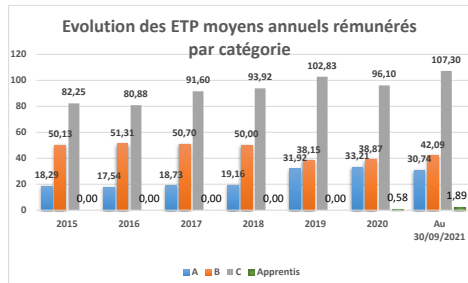
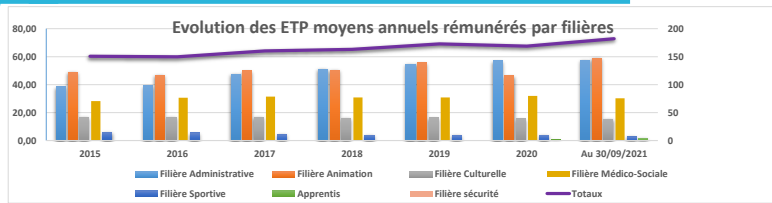
4) Prospective 2021/2025 - finances



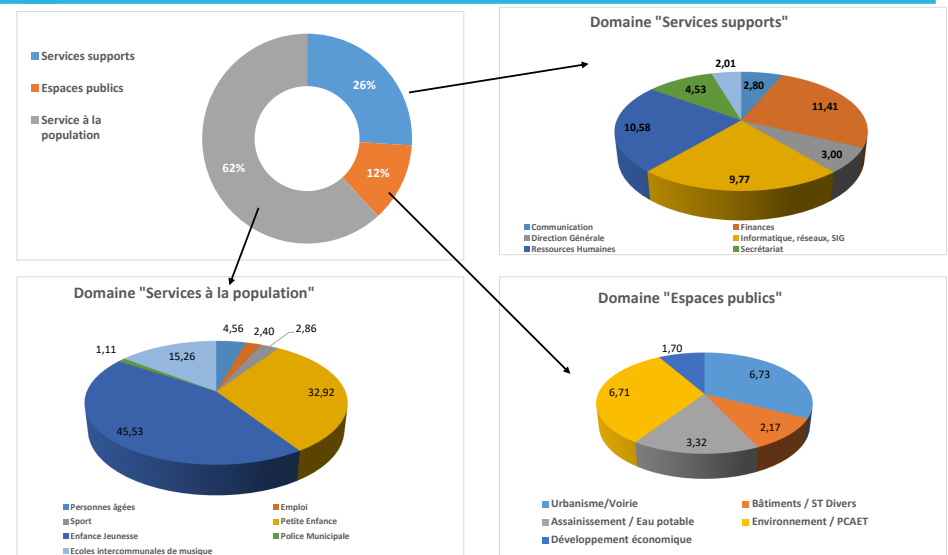
L'épargne de gestion serait stabilisée.

Avec ces choix d'investissements et d'emprunts, fortement mobilisés sur 2022 et 2023, du fait d'un en cours d'endettement assez faible, l'épargne brute serait stable ; l'épargne nette serait quant à elle davantage impactée mais là encore, le faible niveau d'endettement actuel permettrait rapidement de limiter cet effet dans le temps.

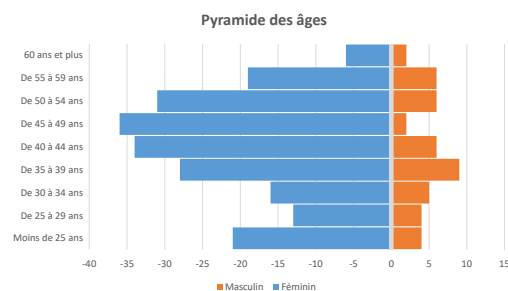
4) Prospective 2021/2025 : la structure des effectifs



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS : Effectifs moyens annuels rémunérés en ETP en 2021



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS : La pyramide des âges



Les effectifs de la CCSE montrent une forte féminisation, du fait des compétences exercées (petite enfance, enfance, jeunesse) et un vieillissement. 28,3 % ont plus de 50 ans.



45 ans



42 ans

La moyenne d'âge reste stable par rapport à l'an passé.

4) Prospective 2021/2025 : la rémunération et le temps de travail

En projection fin 2021 :

Rémunération brute des personnels (titulaires, stagiaires, contractuels, renforts) : 4 504 248,29 €

Régime indemnitaire brut : 789 665 €

Dont CIA brut : 24 987,50 € (spécial crise sanitaire) + 5 700 € (CIA habituel)

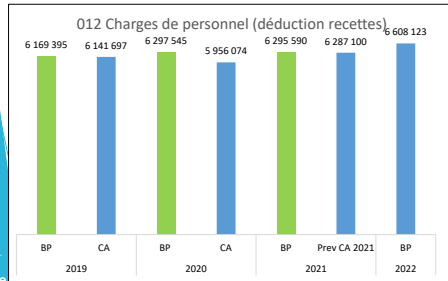
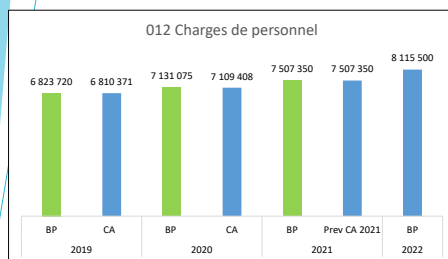
NBI Brute : 30 923,84 €

Le temps de travail à la CCSE s'établit à 1558 heures, avec 33 jours de congés, et des cycles de travail sur 35 heures semaine ou 70 heures quinzaine.

Les agents travaillant dans les APS et ALSH sont annualisés.

Le temps de travail sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2022 pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

4) Prospective 2021/2025 : projection RHBP 2022



Impact en année pleine des postes décidés en 2021 :

Directeur Finances / CP : + 48 K€
Recettes AC pour 50%
 2nd policier municipal : + 29 K€
Recettes communes 100%
 Chargé de mission Leader (6 mois en 2021) : + 21 K€
Recettes PETR en totalité
 Chargé de mission Agriculture (9 mois en 2022) : + 15 K€
Recettes perçues en 2021 (15 K€)

Impact postes à pourvoir en 2022 :

Responsable GEMAPI : + 47 K€
Recettes budget annexe
 Technicien Assainissement : + 43 K€
Recettes budget annexe
 Chargé de mission mobilité : + 44 K€
Recettes AVELO 2 sur 3 ans (29 K€ par an)
 Responsable Aménagement Territoire : + 32 K€ (sur 6 mois)
 Augmentation temps de travail service éco : + 13 K€

Impact augmentation SMIC en janvier (+ 1.9% ?) : + 116 K€

Réajustement RI et action sociale : 140 K€

4) Prospective 2021/2025 - les enjeux RH du mandat

- Se structurer sur les compétences nouvelles et en fonction des ambitions données au projet de territoire
 - GEMAPI : passer d'un 0,4 ETP à 2 ETP
 - Mobilités : 1 chargé de mission sur 3 ans
 - PCAET : 1 chargé de mission sur 6 ans
 - Prévention des déchets : 1 ETP
 - Coordination CTG : 1 chargé de mission sur 4 ans
 - Coordination petite enfance : passer d'un 0,6 à 1 ETP
 - Développement Economique : passer d'un 1,7 à 2 ETP
 - Habitat / Logement : 1 chargé de mission sur 18 mois
 - Assainissement : passer de 1,4 ETP à 2,4 ETP
 - Agriculture : 1 chargé de mission sur 13 mois

- Travailler sur l'attractivité des postes et les difficultés de recrutement :
 - réajustement du régime indemnitaire
 - action sociale
 - Ajustement et définition des postes pour proposer plus de temps plein

5) Les contours des BP 2022

Budget principal – dépenses de fonctionnement

2022		2021	Crédits votés	Réalisations (prévisions)
011- charges à caractère générale	2 883 000,00€	011- charges à caractère générale	2 880 584,01 €	2 358 630,72 €
012 - dépenses de personnel	8 115 500,00€	012 - dépenses de personnel	7 507 350,00 €	7 507 350,00 €
014 - atténuation de produits	1 900 000,00€	014 - atténuation de produits	1 918 000,00 €	1 863 245,62 €
65 - autres charges de gestion courante	3 657 000,00€	65 - autres charges de gestion courante	3 654 061,73 €	3 297 357,32 €
66 – charges financières	77 500,00€	66 – charges financières	82 000,00 €	82 000,00 €
67 – charges exceptionnelles	19 500,00€	67 – charges exceptionnelles	11 000,00 €	1 152,11 €
042 – amortissements et provisions	928 000,00€	042 – amortissements et provisions	1 191 000,00 €	1 164 159,26 €
SOUS- TOTAL	17 580 500,00€	SOUS- TOTAL	17 243 995,74€	16 273 895,03€
023 – virement à la section d'investissement	103 500,00€	023 – virement à la section d'investissement	1 172 000,00 €	-
TOTAL	17 684 000,00€	TOTAL	18 415 995,74€	16 273 895,03€

5) Les contours des BP 2022

Budget principal – recettes de fonctionnement

2022		2021	Crédits votés	Réalisations (prévisions)
013 – atténuation de charges	162 500,00€	013 – atténuation de charges	103 500,00€	226 522,43 €
042 – amortissements et provisions	112 000,00€	042 – amortissements et provisions	121 000,00€	98 258,81 €
70 – produits services, domaine et ventes	1 417 500,00€	70 – produits services, domaine et ventes	1 183 325,00€	960 985,57 €
73 – impôts et taxes	12 313 000,00€	73 – impôts et taxes	11 776 152,00€	11 727 001,19 €
74 – dotations et participations	3 435 000,00€	74 – dotations et participations	3 332 462,00€	3 394 030,88 €
75 – autres produits de gestion courante	244 000,00€	75 – autres produits de gestion courante	231 500,00€	240 104,57 €
77 – produits exceptionnels	0,00€	77 – produits exceptionnels	41 250,00€	45 955,18 €
TOTAL	17 684 000,00€	SOUS TOTAL	16 789 189,00€	16 692 858,63€
		002 – résultat reporté	1 626 806,74€	-
		TOTAL	18 415 995,74€	16 692 858,63 €

5) Les contours des BP 2022

Budget principal - Investissement

Dépenses	Montants
16 – emprunts et dettes	677 750,00€
20 – immobilisations incorporelles	413 000,00€
204 – subventions d'équipements versées	234 000,00€
21 – immobilisations corporelles	1 984 000,00€
23 – immobilisations en cours	3 265 000,00€
040 – amortissements et provisions	103 500,00€
041 – opérations patrimoniales	150 000,00€
TOTAL	6 827 000,00€

5) Les contours des BP 2022

Budget principal - Investissement

Recettes	Montants
10 – dotations, fonds divers et réserves	400 000,00€
13 - subventions	479 000,00€
16 - emprunt	4 775 000,00€
040 – amortissements et provisions	919 500,00€
041 – opérations patrimoniales	150 000,00€
SOUS-TOTAL	6 723 500,00€
021 – virement de la section de fonctionnement	103 500,00€
TOTAL	6 827 000,00€

5) Les contours des BP 2022

Les refacturations entre la CCSE et ses communes membres

Attributions de compensation (AC) : calculées en fonction des transferts de charges suite aux diverses compétences successives. La dernière révision des AC a été faite en avril 2021 pour tenir compte de la dotation de solidarité versée précédemment à Corsept et Frossay.

Les services communs sont refacturés via les Attributions de compensation, comme le prévoit la loi :

- Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Informatique

Un certain nombre d'autres services font l'objet de refacturations, par le biais de conventions spécifiques :

- Paiement par la CCSE aux communes :
 - Loyers des services communautaires à St-Brevin et à St-Père
 - Mise à disposition de personnel (nettoyage et GEMAPI)
 - Interventions voirie communautaire
- Paiement par les communes à la CCSE :
 - Interventions musicales dans les écoles par les professeurs de l'école de musique
 - Mise à disposition de personnel (Police Municipale, chargée de mission Petites Villes de Demain)
 - Formations mutualisées (SST, habilitations diverses, etc.)

Dépenses de fonctionnement AC – BP 2022	Recettes de fonctionnement AC – BP 2022
1 700 000,00€	1 512 929,00€

2

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Assainissement : poursuite du schéma directeur à (autorisation de programme de 6 744 768€ déjà existante) et lancement des zonages d'assainissement (extension).
Questionnement du recours à l'emprunt ou non ; parallèlement, réflexion sur hausse éventuelle des taxes et des tarifs.

Fonctionnement	1 940 000€
Investissement	4 260 000€

3

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Ordures ménagères : réflexion en cours sur la REOM

La structure actuelle du budget n'est pas tenable dans la durée malgré les excédents budgétaires importants en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement	6 135 000€
Investissement	1 910 000€

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Gemapi : lancement des travaux de la digue de mindin (autorisation de programme de 1 690 000€ à prévoir) / montant de la taxe à préciser (besoin annuel compris entre 500 000€ et 550 000€).

Début des plans d'actions des contrats territoriaux (CT) Eau (Acheneau Tenu et Littoral Boivre).

Fonctionnement	505 000€
Investissement	984 000€

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Pôle éco-touristique : section de fonctionnement équilibrée grâce au budget principal

Fonctionnement	218 000€
Investissement	17 900€

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Activités économiques :

La partie Immo du budget est équilibrée via une subvention d'environ 215 000€ du budget principal à (contrairement à la partie Zone d'activité), les travaux d'extension de la zone hurline seront proposés lors du vote du BP (coût : 1 300 000€).

Fonctionnement	Immo	350 000€
	Zone	5 216 000€
Investissement	Immo	280 000€
	Zone	5 110 000€

5) Les contours des BP 2022 – budgets annexes

Aquajade : la délégation de service public sera renouvelée au cours de l'année 2022 ; section de fonctionnement équilibrée également via le budget principal (605 000€).

Fonctionnement	655 000€
Investissement	90 000€